

GP COLOR CODE – BASSENGE

29 mai 2022 Départ 13h30



Bonjour

Nous sommes heureux de vous présenter le 6^{ème} GP Color Code à Bassenge.

Départ **13 h 30** rue de la Resistance Bassenge

11 tours = 157.137 km (5 boucles de 14.13 et 6 boucles de 14.864) 159.834 km



Règlement du GRAND PRIX COLOR CODE _BASSENGE .2022

1. Organisation

L'épreuve dénommée GRAND PRIX COLOR CODE est organisée par le La Casquette Liégeoise sous les règlements de l'U.C.I., de la R.L.V.B. et de la F.C.W.B. Elle se disputera le samedi 29 mai 2022.

2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux coureurs Espoirs membres d'une équipe participant à la Road series ou ayant obtenu une wild card.

3. Permanence

- Les Directeurs Sportifs se présenteront au départ au Pacific Tiklin rue de la résistance 44 à Bassenge de 10h15 à 11h15 munis de leur licence et de celles de tous les coureurs participant à l'épreuve afin de les présenter au Jury des Commissaires.
- Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'Organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve.
- Le briefing pour les Directeurs Sportifs aura lieu au Pacific Tilkin à 11h30 heures.
- Le Directeur de Course sera le nommé Roger Waucomont .

4. Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence **Radio Tour2 - 160.10625**

5. Voitures Techniques - Ravitaillements

- Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI.
- Un deuxième véhicule de chaque équipe recevra un laissez-passer délivrés par la R.L.V.B. pour se rendre aux ravitaillements et dans les zones de départ et arrivée. Ce second véhicule ne pourra en aucune manière circuler à l'échelon course.
- Des zones de ravitaillement sont prévues aux endroits fixés dans le livre technique. En dehors de ces zones, le ravitaillement est autorisé à partir de la voiture du Directeur Sportif à partir du 30 ème Km et jusqu'à 20 km de l'arrivée.

6 Parcours et déviation

- Le parcours sera entièrement fléché et balisé au moyen de panneaux fixes GP Color Code
- Le kilomètre 0 (départ réel) sera matérialisé par la présence à cet endroit, d'un panneau rouge 0 KM.
- Une déviation sera mise en place par l'organisateur et tous les véhicules non autorisés à franchir la ligne d'arrivée l'emprunteront obligatoirement.
- La ligne d'arrivée sera signalée par un marquage au sol, elle sera surplombée par une structure publicitaire.
- Tout coureur est présumé être au courant de l'itinéraire et ne peut en aucun cas se prévaloir de ses erreurs ou de celles de l'organisateur.

6. Assistance technique neutre

Deux voitures neutres circuleront à l'échelon course.

7. Assistance médicale

- Un médecin, 2 ambulances et 2 infirmières suivront l'épreuve de bout en bout.
- Les soins médicaux en course seront assurés exclusivement par le médecin désigné par la Direction de l'épreuve, et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

8. Arrivée

- Aux arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, du directeur de course, service médical, service d'ordre, drapeau rouge, drapeau vert et voitures neutres) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'Organisateur.

9. Délais - Abandons

- Les délais d'élimination seront de 8%
- A la demande de la POLICE, les coureurs attardés seront mis hors course dès qu'il sera constaté un retard de plus de 5' par rapport au peloton principal

10. Classements

- Le classement de la Montagne G.P.M. sera établi dans les tours pairs (2-4-6-8-10) par l'addition des points attribués sur la côte répertoriée. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 1 points. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du nombre de 1^{ères} places acquises, et ensuite du classement lors de l'arrivée. Pour avoir droit au prix du classement GPM, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.

2-4-6-8-10 wonck

6-8-10 roclenge

11. Protocole

- A la fin de l'épreuve et environ 15 minutes après l'arrivée du premier coureur, les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, ainsi que le premier coureur du classement de la Montagne, les coureurs auront l'obligation de prendre part à la cérémonie protocolaire dans l'ordre que le speaker de service citera.
- Aucune personne, autre que celles de l'organisation ou désignées par elle ne peut accompagner un coureur sur le podium protocolaire.

12. Prix

Les prix seront payés par l'organisateur après homologation des résultats, déduction faite des éventuels frais d'envoi suivant le barème prévu pour cette course.

13. Contrôle Antidopage

- Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la RLVB et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

- Le contrôle antidopage aura lieu **rue de la Pommeraie** à Wonck (football)

14. Environnement

La zone de dechet sera placée comme le ravitaillement. Après la ligne d'arrivée, rue de la résistance sur 800m.

15. Pénalités

- Le barème des pénalités prévues dans les règlements de l'U.C.I. et de la RLVB sont d'application.
- Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'U.C.I.

16. Acceptation

Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique pour chaque coureur, chaque directeur sportif, et chaque personne officiellement accréditée, d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son entièreté.

**Pour l'Organisation,
Le Président
Detilloux Christophe**

College van commissarissen: : 29/05/2022 - 29/05/2022 GP COLOR CODE BASSENGE 1.13 RS (1.13 RS) Radio Tour2
Freq. Kan 2 - 160.10625 1.13 RS FOLLON Eric Voorzitter/Président BAY Robert Aankomstrechtter/Juge d'Arri DEFREYNE
Martin Com. 2 CRASSET Guy Com. 3 TONGLET Bernard Com. 4 VANHOUTE Sabine Transponders & Wedstrijdad
COURROUX Henri Com. Moto 1 GERARD François Com. Moto 2 BETTONVILLE Jean Marc Piloot moto BEL CYCLING
PLOMB Rudy Piloot moto BEL CYCLING WILLEMS Cedric Technisch Afgevaardigde Liège BOURDOUX Jean